

2023/2026

PROJET EDUCATIF LOCAL

Pour soutenir l'enfance et la
jeunesse.

Cette version du PEL (2023/2026) traduit la volonté de la municipalité d'agir pour les enfants et les jeunes.

Elle servira de « guide » à tous les porteurs de projet, tant à l'ensemble des partenaires éducatifs présents au côté des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans, qu'aux jeunes eux-mêmes, et assurera la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées sur notre territoire.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Préambule. | 2 |
| I Le Projet Educatif Local | 2 |
| 1.1 La démarche de Raimbeaucourt | 2 |
| 1.2 Le public ciblé | 3 |
| 1.3 Les valeurs à partager..... | 3 |
| II Les objectifs..... | 5 |
| 2.1 : Les objectifs généraux du Projet Educatif Local de Raimbeaucourt : | 5 |
| 2.2 : Les objectifs opérationnels..... | 5 |
| - L'aménagement et la coordination des temps et des rythmes de l'enfant et des jeunes..... | 5 |
| - Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative..... | 6 |
| III : Projet d'actions..... | 8 |
| 3.1 Orientation | 8 |
| 3.2 Les partenaires | 8 |
| Partenaires institutionnels : | 8 |
| Partenaires associatifs : | 9 |
| Les services territoriaux..... | 9 |
| 3.3 Les dispositifs contractuels..... | 9 |
| Le contrat Enfance Jeunesse (CEJ) / La Convention territoriale globale (Ctg) | 9 |
| La Protection Maternelle Infantile (PMI) | 10 |
| La convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi | 10 |
| 3.4 Les dispositifs pédagogiques | 10 |
| L'Accueil Collectif de Mineurs | 10 |
| Le secteur ados Jeunes | 10 |
| L'accueil périscolaire | 10 |
| 3.5 Le comité de pilotage | 11 |
| IV Evaluation..... | 12 |

Préambule.

Sur un territoire, il existe toujours des activités pour les enfants et les jeunes. Ces activités sont programmées ou non, concertées ou non, coordonnées ou non.

Un ensemble d'acteurs locaux se mobilise et s'organise sur la base d'un diagnostic commun :

- Pour élaborer des orientations éducatives
- Et pour formuler des propositions d'action en faveur des enfants et des jeunes.

Nous parlons alors de Projet Educatif Local, PEL.

Accueillir des enfants de manière collective en dehors du cadre familial constitue un acte éducatif. Ces accueils permettent en effet à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

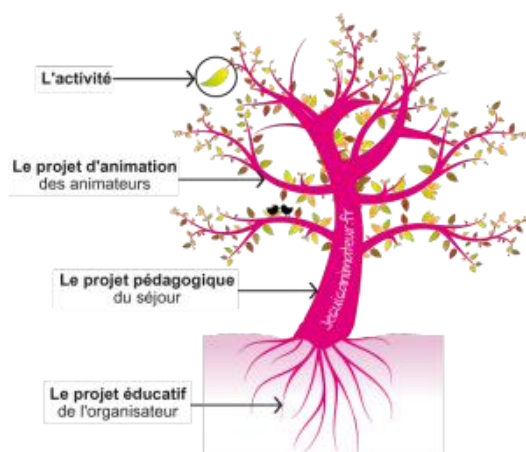
Le temps libre (périscolaire ou extrascolaire) participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

I Le Projet Educatif Local

1.1 La démarche de Raimbeaucourt

Le Maire, la conseillère municipale déléguée aux Accueils Collectifs de Mineurs et aux écoles, la conseillère municipale déléguée aux ados, la responsable du service enfance jeunesse, la coordinatrice du contrat enfance jeunesse, la coordinatrice du service enfance jeunesse, ont travaillé à l'élaboration du Projet Educatif Local.

Le PEL de Raimbeaucourt est un projet sur trois ans qui vise à formuler les objectifs, les intentions éducatives et les valeurs principales de la ville à travers une démarche éducative et un plan d'actions commun à l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune qui œuvrent en direction des enfants et des jeunes.



Le projet éducatif doit permettre la connaissance et la pratique d'activités sportives, culturelles et artistiques. Essentielles au développement de l'enfant/ du jeune, elles lui permettent de découvrir ses sens, canaliser ses émotions, de mettre en avant sa créativité et sa personnalité propre.

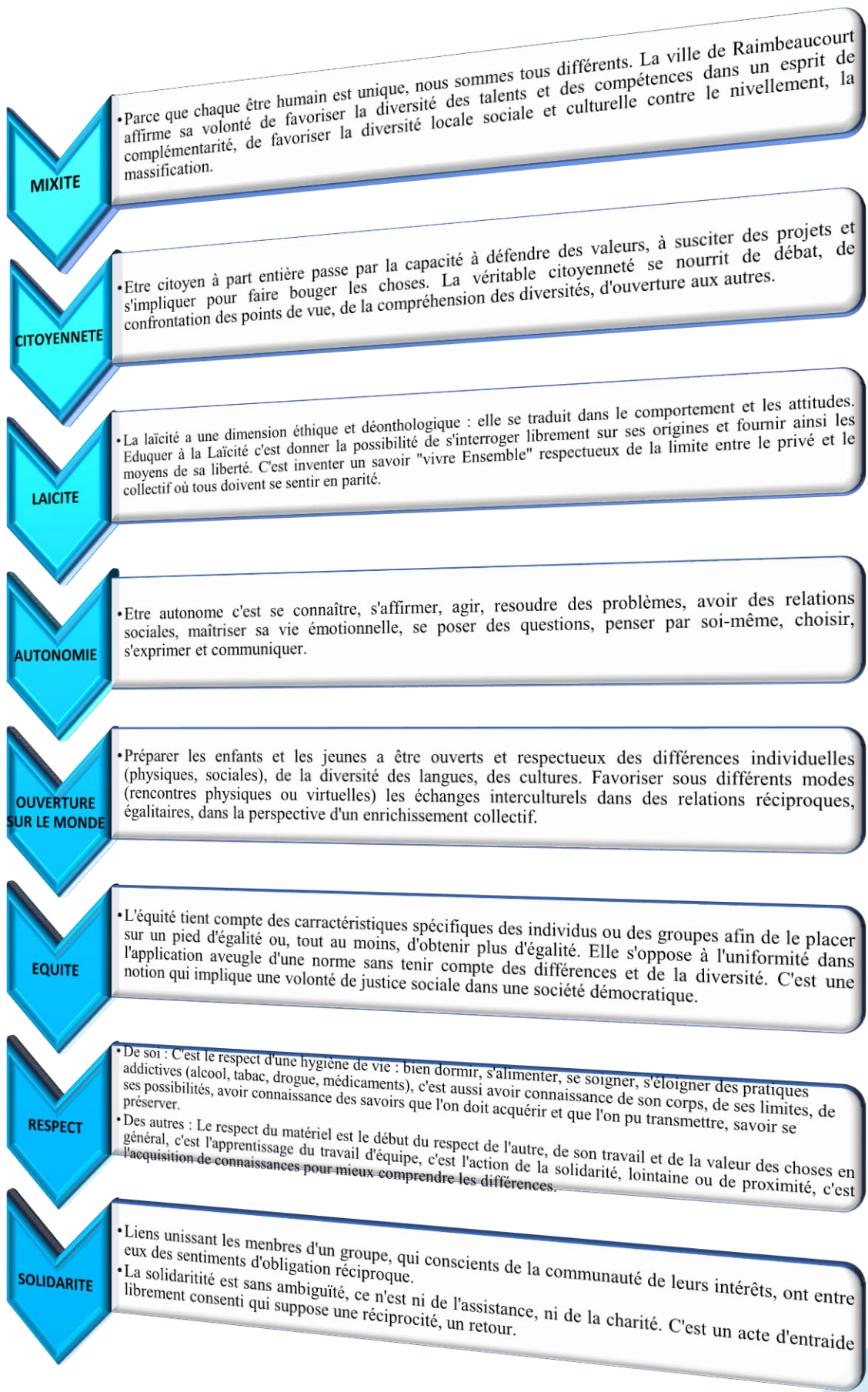
1.2 Le public ciblé

Les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans habitant et/ou scolarisés à Raimbeaucourt, quel que soit leurs profils, leurs attentes, et leurs moyens.

Les différents dispositifs pédagogiques évoluent afin de s'adapter pour accueillir les enfants en situation de handicap, selon plusieurs critères d'adaptabilité. La volonté étant de faire en sorte que l'enfant handicapé puisse préparer et vivre ses activités parmi les autres.

1.3 Les valeurs à partager

En tout premier lieu, les valeurs que souhaitent défendre l'équipe municipale ont été définies. Ce sont ces valeurs que les acteurs éducatifs devront partager avec le public ciblé.



II Les objectifs

2.1 : Les objectifs généraux du Projet Educatif Local de Raimbeaucourt :

Le but est la participation des enfants et des jeunes.

- Favoriser l'implication des enfants dans la vie sociale et locale
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie en société
- Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs
- Encourager la participation des enfants et des jeunes.
- Développer les actions éducatives.

2.2 : Les objectifs opérationnels

- L'aménagement et la coordination des temps et des rythmes de l'enfant et des jeunes.

L'enfant, le jeune dans sa globalité :

Il s'agit de considérer que l'enfant/ le jeune n'est pas tantôt un élève, tantôt un participant à des activités péri ou extra-scolaires, tantôt un enfant jouant dans une aire de jeux ou circulant dans la rue, mais bien une personne en devenir avec sa personnalité, son histoire, sa culture, ses désirs et ses besoins.

Les rythmes de l'enfant et du jeune :

La journée de l'enfant/ du jeune concerne tous les temps : le réveil, les repas, les déplacements domicile/école, le temps scolaire, le repos, les loisirs...

De nombreux professionnels s'interrogent sur cette journée : son organisation actuelle permet-elle de respecter les besoins fondamentaux de l'enfant/ du jeune ? Quelle est la journée idéale ?

Les pistes d'actions ou de pratiques :

Chaque intervenant doit pouvoir bénéficier d'une égale considération (et dignité) et la complémentarité des compétences doit être mise en avant dans le projet. Les comportements des uns et des autres doivent être exemplaires.

Il est important de noter que même si le projet éducatif concerne principalement les temps péri et extrascolaires des enfants et des jeunes, il est essentiel qu'il s'appuie et s'articule sur les objectifs et actions menées pendant le temps scolaire et qu'il soit en cohérence avec les projets des écoles.

☞ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'Education nationale (équipe pédagogique des écoles, inspecteur de l'Education nationale, d'académie), les services municipaux et les acteurs de l'éducation, en respectant les prérogatives de chacun.

☞ Mettre en synergie et en complémentarité les structures locales.

☞ Mettre en cohérence les projets éducatifs des écoles et des temps périscolaires.

☞ Renforcer le travail de partenariat entre équipe enseignante/personnel municipal.

☞ Développer les passerelles entre le service scolaire et le service culturel sur les temps périscolaire.

☞ Former le personnel encadrant.

☞ Définir des règlements communs de fonctionnement

☞ Agir qualitativement sur l'organisation des accueils périscolaires.



La mise en œuvre et les projets pour l'avenir

Aussi la ville prendra en charge, avec les partenaires locaux et institutionnels, les interventions menées par les écoles maternelles et élémentaires.

Exemple : bibliothèque, piscine, musique, découverte de l'environnement, du patrimoine local, activités culturelles et artistiques, éducation à l'image.

Mise à disposition de personnels qualifiés tels que les A.T.S.E.M (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

La mise à disposition des locaux et de matériel de qualité afin de faciliter les apprentissages.

La coordination des temps scolaires et des temps périscolaires pour créer un lien entre ces différents temps en adaptant le rythme à celui de l'enfant.

- Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative.

Pistes d'actions et ou de pratiques

☞ Susciter le développement de sessions de sensibilisation ou de formation aux situations de handicap pour tout professionnel en charge de l'accueil d'enfant ou de jeune en situation de handicap.

☞ Assurer l'accès aux nouvelles technologies (parfois seul moyen pour accéder à l'information, aux loisirs et à la culture)

☞ Développer les activités passerelles avec les centres de loisirs et le secteur ados jeunes afin de familiariser les enfants de fin de primaire avec les activités jeunes.

☞ Permettre l'accès et la familiarisation à l'informatique.

☞ Favoriser l'accès à tous les enfants aux activités péri et extrascolaires.

☞ Renforcer les moyens humains, matériels et financiers des structures municipales de l'enfance et la jeunesse pour accueillir davantage d'enfants et d'adolescents, y compris des enfants porteurs de handicap, le mercredi et les vacances scolaires, en maintenant la qualité éducative de l'accueil.



La mise en œuvre et les projets pour l'avenir

Le service enfance jeunesse a mis en place une tarification adaptée par la mise en place d'un outil de solidarité sociale et de politique familiale (quotient familial, taux d'effort.), ainsi qu'un tarif à la demi-journée pour permettre l'inclusion des enfants porteur de handicap dans les accueils de loisirs.

Une navette domicile/maison de quartier est proposée sur le temps extra-scolaire aux ados fréquentant le secteur ados jeunes de 14 à 17 ans.

Le salon du livre : un moment de rencontre inter-associative créant un événement fédérateur (service municipaux, associations, équipes enseignantes).

Le groupe préados 12/13 ans du centre de loisirs participe aux activités et aux sorties du secteur ados jeunes.

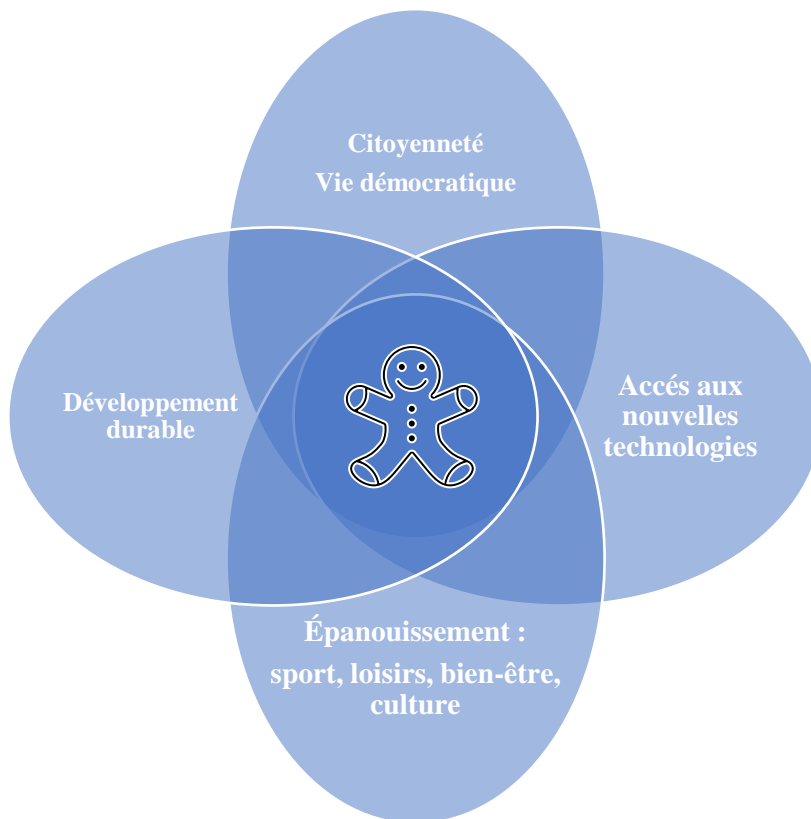
Les critères d'attribution des subventions et les conventions de partenariat avec les associations sont réajustés chaque année. Pour les écoles : convention musicale, piscine, bibliothèque ; pour le centre de loisirs : convention « Village en sport » avec le département du Nord.

La construction du Lieu Multi Accueil, dans lequel la commune, en partenariat avec le comité d'animation de la ville, ont prévu d'y implanter un espace Micro Folie, une ludothèque et une médiathèque dotée d'un cyber centre dans le but de créer un tiers lieu culturel et artistique.

Le conseil des jeunes : une rencontre trimestrielle pour échanger sur leur vision de la ville. Plusieurs thématiques : l'environnement, le cadre de vie, le bien-être, la sécurité et la sécurité routière, la solidarité et l'entraide, la culture, les loisirs et le sport.

III : Projet d'actions

3.1 Orientation



- Favoriser l'implication des enfants dans la vie sociale et locale (participation à des actions sur des animations locales)
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie en société (les jeunes et les enfants sont invités dans chaque structure à élaborer des chartes)
- Développer l'esprit critique chez l'enfant, futur électeur (conseil de jeunes)
- Lutter contre le gaspillage
- Trier les déchets (des poubelles favorisant le tri ont été installées dans et aux abords des écoles)
- Accéder aux nouvelles technologies et à la culture (Espace Micro Folie , médiathèque, ludothèque, cyber-centre)

3.2 Les partenaires

Partenaires institutionnels :

Le Service départemental de la jeunesse, à l'engagement et aux sports, SDJES

La Caisse d'Allocation Familiale du Nord, CAF
La Protection Maternelle et Infantile, PMI
L'Education nationale
La Mutuelle Sociale Agricole, MSA (prestation de service)
Le dispositif « Village en sport » du département du Nord

Partenaires associatifs :

L'école de musique intercommunale de Raimbecourt, EDMIR
La Bibliothèque pour tous
Le Comité d'animation
Les associations de parents d'élèves de l'école Victor Hugo et des écoles du centre
L'association des familles
L'amicale laïque
Les autres associations locales sportives et culturelles sur des actions ponctuelles.

Les services territoriaux

Le service Enfance Jeunesse de la commune
Le service communication de la commune
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune

3.3 Les dispositifs contractuels

Le contrat Enfance Jeunesse (CEJ) / La Convention territoriale globale (Ctg)

Le contrat enfance jeunesse est cosigné entre la CAF et la commune, il prend fin le 31 décembre 2022 et sera remplacé par la Convention territoriale globale.

La Ctg n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

La Protection Maternelle Infantile (PMI)

La PMI donne un avis concernant l'habilitation de l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de moins de six ans. L'organisateur fait une demande renouvelable tous les ans, en donnant les informations sur les locaux, le mobilier, les sanitaires, les lieux utilisés, les espaces extérieurs. Il y joint également le projet pédagogique de la structure.

La convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de Raimbeaucourt dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

3.4 Les dispositifs pédagogiques

L'Accueil Collectif de Mineurs

L'accueil Collectif de Mineurs s'adresse aux enfants de 3 à 13 ans pendant les périodes de vacances scolaires. L'accueil est organisé dans l'école Jules Ferry de 9h à 17h, du lundi au vendredi. Des séjours courts sont proposés l'été.

Le secteur ados jeunes

Le secteur ados jeunes est ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans pendant les vacances scolaires, ainsi qu'un vendredi par période inter vacances, et occasionnellement sur les temps d'animation locale. L'accueil est organisé à la maison de quartier située rue Marcel Sembat dans le quartier des Tilleuls, quartier excentré de la ville. Des séjours courts sont organisés l'été.

L'accueil périscolaire

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés : la garderie du matin, la pause méridienne, la garderie du soir. Ce temps comprend des temps d'animation, d'autonomie surveillée et de restauration.

Un accueil est également proposé le mercredi matin pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans une des trois écoles de la ville. L'accueil a lieu au Centre d'accueil périscolaire de l'école Jules Ferry de 7h15 à 13h00. En fonction des rythmes de chacun, l'arrivée des enfants s'effectue entre 7h15 et 9h, les départs à partir de 11h30 jusque 13h.

3.5 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de manière à assurer une représentation de l'ensemble des partenaires locaux sans aboutir à une assemblée trop nombreuse, pour faciliter le travail en commun, il réunit :

- Le Maire
- La conseillère municipale déléguée aux écoles et aux ALSH
- La conseillère municipale déléguée aux Ados
- La responsable du service enfance jeunesse
- La coordinatrice du Service Enfance Jeunesse
- Les directeurs des écoles maternelles et élémentaires
- Les représentants des associations de parents d'élèves
- Les associations partenaires

Le comité de pilotage se réunit trois fois au cours de l'année scolaire (octobre, janvier, mai).

Son rôle est de :

- Définir les orientations générales d'actions autour des valeurs communes du projet éducatif
- Procéder aux réajustements
- Réfléchir à des thématiques particulières autour du projet éducatif

Le comité ne valide pas le projet mais procède à l'évaluation annuelle des actions menées par les opérateurs.

IV Evaluation

Puisque l'éducation est une responsabilité partagée, le projet ne peut être évalué sans collaboration.

Ainsi, chaque structure devra disposer d'un projet pédagogique ou d'un projet d'école avec des objectifs intermédiaires.

Chaque équipe devra évaluer régulièrement son projet afin de pouvoir faire un état des lieux de son avancée quant aux objectifs fixés au préalable.

Des rencontres régulières entre les élus concernés, la responsable du service enfance jeunesse, les équipes afin de faire un compte rendu de ces évaluations, vont permettre de pouvoir les recouper et ainsi évaluer l'avancée du plan d'actions et des objectifs fixés par le projet éducatif.

En prenant en compte l'idée d'un partenariat entre les acteurs éducatifs, les parents doivent également avoir la possibilité d'évaluer les actions mises en place sur les différentes structures.

Chaque structure effectuera une évaluation finale de son propre projet qui permettra de savoir si les objectifs ont été totalement atteints ou en partie. Ces évaluations individuelles permettront d'effectuer une évaluation partagée du projet éducatif.